



PRÉFET DU NORD

Direction Départementale des territoires et
de la mer de Nord

Lille, le 26 mars 2018

Service études, planification
et analyses territoriales

Réf. : SEPAT/CDPENAF

Courriel : ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie le 22 mars 2018 sous la présidence de M. Olivier NOURRAIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Nord, délégué à la mer, au littoral et à la navigation intérieure, représentant le préfet du Nord empêché.

Membres présents :

- M. Bernard DELABY, suppléant, représentant la métropole européenne de Lille ;
- M. Carlos DESCAMPS, titulaire, représentant la coordination rurale du Nord ;
- Me Alexandre DESWARTE, suppléant, représentant la chambre des notaires du Nord ;
- M. Philippe LEVECQ, titulaire, représentant le syndicat des propriétaires privés ruraux du Nord ;
- M. Christian LEY, titulaire, représentant l'association des maires du Nord, maire de Socx ;
- M. Jocelyn OGER, suppléant, représentant la DDTM, adjoint au chef du service de l'agriculture durable et de l'économie de l'exploitation agricole ;
- M. Jean-Luc PERAT, titulaire, représentant un établissement public, désigné par l'association des maires du Nord, président de la communauté de commune Sud-Avesnois, maire d'Anor ;
- M. Hubert VANDERBEKEN, suppléant, représentant la chambre d'agriculture pour le département du Nord.

Représentants de la DDTM 59 :

- M. Frédéric LASSERON, DDTM/SEPAT, chef de l'unité analyses territoriales ;
- M. Nicolas BOULET, DDTM/SEPAT, adjoint au chef d'unité planification, chargé d'études, rapporteur ;
- Mme Sophie GUYOMARCH, DDTM/SEPAT, chargée d'études planification, rapporteuse ;
- Melle Johanna BRICOUT, DDTM/SEPAT, stagiaire.

Membres absents excusés :

- M. Nicolas BURIEZ, suppléant, représentant la fédération régionale des Hauts-de-France des associations de protection de la nature et de l'environnement, Nord-Nature-Environnement ;
- M. Guislain CAMBIER, suppléant, représentant un établissement public, désigné par l'association des maires du Nord, président de la communauté de communes du pays de Mormal, maire de Potelle ;
- M. Paul CHRISTOPHE, suppléant, représentant le conseil départemental du Nord ;
- M. Bernard COLLIN, titulaire, représentant le syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;

- M. Bernard COQUELLE, suppléant, représentant la confédération paysanne du Nord ;
- Mme Christine DELEFORTRIE, suppléante, représentant la chambre d'agriculture de région ;
- M. Joël DESWARTE, titulaire, représentant la fédération des chasseurs du Nord ;
- Mme Isabelle DORESSE, suppléante, représentant la DDTM, cheffe du service eau et environnement ;
- M. Christian DUQUESNE, suppléant, représentant la FDSEA du Nord ;
- M. Paul JOURDEL, suppléant, représentant le syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;
- M. Jean-Michel LEPAGE, suppléant, représentant la confédération paysanne du Nord ;
- M. Christophe LEVECQ, suppléant, représentant le syndicat des propriétaires privés ruraux du Nord ;
- M. Philippe LOYEZ, titulaire, représentant l'association des maires du Nord, maire de Noyelles-sur-Escout ;
- M. Ghislain MASCAUX, suppléant, représentant de la chambre d'agriculture de la région Hauts-de-France ;
- M. Vincent MERCIER, suppléant, représentant le conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. Alain RICHARD, suppléant, représentant la fédération des chasseurs du Nord ;
- M. Michel ROGER, suppléant, représentant la FDSEA du Nord ;
- M. Alain VAILLANT, suppléant, représentant la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement des Hauts-de-France ;
- M. Patrick VALOIS, suppléant, représentant du conseil départemental du Nord ;
- M. Cédric VANAPPELGHEM, suppléant, représentant le conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. François VIOLETTE, suppléant, représentant de la coordination rurale du Nord.

Membres non excusés :

- M. Simon AMMEUX, titulaire, représentant les jeunes agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. Bernard CHAUDERLOT, suppléant, représentant l'association interdépartementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Jérôme DUFERNEZ, suppléant, représentant les jeunes agriculteurs du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. François LOUVEGNIES, titulaire, représentant l'association interdépartementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Dimitri TABARY, titulaire, représentant la fédération régionale des CIVAM ;
- Mme Sophie WAUQUIER, suppléante, représentant la fédération régionale des CIVAM.

Membres invités excusés :

- M. Damien CARLIER, titulaire, représentant la SAFER Hauts-de-France ;
- M. Eric MARQUETTE, titulaire, représentant l'office national des forêts ;
- Mme Catherine MONNIER, suppléante, représentant l'institut national des appellations d'origine ;
- M. Olivier RUSSEIL, suppléant, représentant l'institut national des appellations d'origine ;
- Mme Karine TOFFOLO, suppléante, représentant l'office national des forêts ;
- Mme Anne-Catherine VANDERCRUYSEN, suppléante, représentant la SAFER Hauts-de-France.

Mandats donnés :

- M. Philippe LOYEZ donne son pouvoir à M. Christian LEY ;
- M. Vincent MERCIER donne son pouvoir à M. Jean-Luc PERAT ;
- M. Christian DUQUESNE donne son pouvoir à M. Bernard DELABY ;
- M. Paul JOURDEL donne son pouvoir à M. Hubert VANDERBEKEN.

Monsieur le président constate la présence de 12 membres votants sur 20. Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer.

I. Adoption du procès-verbal du jeudi 22 février 2018

Le procès verbal de la commission du jeudi 22 février 2018 est adopté à l'unanimité.

II. Examen du permis de construire n°05941318O0001 déposé par le GAEC des Bleuets à Montigny-en-Cambrésis

Présentation réalisée par Mme Sophie GUYOMARCH

➤ Le projet :

Le projet consiste à réaliser des bâtiments agricoles en dehors de la partie actuellement urbanisée de la commune. Pour rappel, la commune n'est pas dotée d'un document d'urbanisme et est donc soumise au règlement national d'urbanisme.

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **favorable**

Le président ne prend part au vote.

Motivation :

Le projet correspond au besoin de l'exploitation agricole d'augmenter sa production laitière. L'extension aura un faible impact paysager et se situe à 100 mètres de toute construction en espace agricole.

III. Examen du permis de construire n°05954918Z0001 déposé par NOREADE à Salesches

Présentation réalisée par M. Nicolas BOULET

➤ Le projet :

Ce projet consiste en la construction d'une station d'épuration. Celle-ci remplacera à terme la station d'épuration située sur la commune de Poix-du-Nord devenue obsolète.

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **favorable** à l'unanimité.

Le président ne prend part au vote.

Motivation :

La commission note l'intérêt général du projet.

Recommandations :

La commission souhaiterait qu'un projet d'éco-pâturage puisse être mis en place sur les parcelles non-artificialisées du projet. La société NOREADE est donc invitée à étudier cette piste. La commission demande également à NOREADE de se rapprocher des acteurs du monde agricole afin d'étudier la possibilité d'un retour à un usage agricole des parcelles de la station d'épuration de Poix-du-Nord.

IV. Examen de l'arrêt de projet du PLU de Beauvois-en-cambrésis :

Présentation réalisée par Melle Johanna BRICOUT et M. Nicolas BOULET

➤ Le projet :

Diagnostics, consommation foncière et projet d'aménagement :

La commune de Beauvois-en-Cambrésis appartient à la communauté de communes du Caudrésis-Catésis. Cette commune connaît une baisse démographique depuis 2011 (-3,5%). L'objectif communal est de voir sa population augmenter (+2,3%) d'ici 2025.

Cet objectif se traduit par des besoins en logements nouveaux : ceux-ci sont estimés entre 59 et 100 selon la taille des ménages retenue. D'après le dossier, 21 logements pourraient être réalisés au sein du tissu urbain existant.

Le projet localise également une zone d'urbanisation future en extension d'une surface totale de 2,19 ha. Ces parcelles sont présentement et dans leur globalité utilisées par l'activité agricole.

Le projet de PLU prévoit également une zone à urbaniser à vocation économique. Celle-ci est d'une superficie de 3,7 ha. Ce secteur est entièrement à usage agricole actuellement.

Le diagnostic agricole est assez succinct. Néanmoins, une concertation a été organisée avec la majorité des exploitants agricoles concernés.

L'unique enjeu environnemental mis en avant par le dossier est la présence d'espaces à renaturer identifiés par l'ancien schéma régional de cohérence écologique.

Les extensions des constructions à usage d'habitation en zone agricole sont prévues dans la limite de 30 % de la surface de plancher existante à la date d'approbation du PLU.

Deux bâtiments au sein de la zone agricole sont identifiés afin de pouvoir changer de destination. Toutefois, le rapport de présentation n'apporte aucune précision sur les choix retenus par la commune en la matière.

Ce projet de PLU ne prévoit aucun STECAL.

➤ Avis :

1) Avis sur l'arrêt de projet de PLU :

L'avis est **défavorable** par :

9 voix contre ; 3 voix pour

Le président ne prend part au vote.

Motivation de l'avis sur le projet global :

La commission souligne la qualité de l'analyse réalisée sur les dents creuses et celle du diagnostic inséré dans le rapport de présentation. Néanmoins, les membres de la commission ont jugé, au vu des justifications apportées, le projet communal trop ambitieux, tant au niveau démographique qu'économique. La commission souhaite que le projet donne la priorité à la reconquête du centre-bourg, ainsi qu'à la réduction du nombre de logements vacants, avant d'ouvrir à l'urbanisation les terres agricoles. La commission relève également que, si une concertation a bien été menée avec le monde agricole, le diagnostic est trop peu précis pour comprendre l'état de l'économie agricole sur la commune (nombre d'hectares par exploitant sur la commune, localisation de chaque exploitation).

Recommandations :

Les membres de la commission invitent la commune à :

- mieux justifier ses besoins en logements ;
- caractériser et localiser la vacance des logements sur la commune et préciser la politique que souhaite mettre en place la collectivité afin de la réduire ;
- définir un phasage afin de prioriser les opérations en cœur de village plutôt que l'artificialisation des terres agricoles ;
- étudier le foncier économique disponible au sein du centre-bourg afin de juger de l'opportunité d'une extension de la zone économique en entrée de village ;
- fixer des densités plus élevées afin de réduire la consommation d'espaces agricoles ;
- affiner le diagnostic agricole afin de pouvoir mieux comprendre la situation de chaque exploitant sur la commune (nombre d'hectares utilisés sur le ban communal) et de pouvoir les localiser. À cette fin, mieux relier la carte des exploitations agricoles (p.67 du rapport de présentation) avec le tableau (p.69 et 70 du même rapport) présentant les exploitants et leurs projets ;
- justifier ses choix en matière de localisation des bâtiments situés en zone agricole et pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

2) Avis sur les extensions autorisées pour les bâtiments à usage d'habitation situées en zone agricole :

L'avis est **favorable** à l'unanimité.

Le président ne prend part au vote.

Motivation de l'avis sur les extensions :

La commission retient que les extensions sont limitées à 30 % de la surface de plancher existante à la date d'approbation du PLU et souligne que ce pourcentage correspond à la notion d'extension mesurée telle que définie par la jurisprudence.

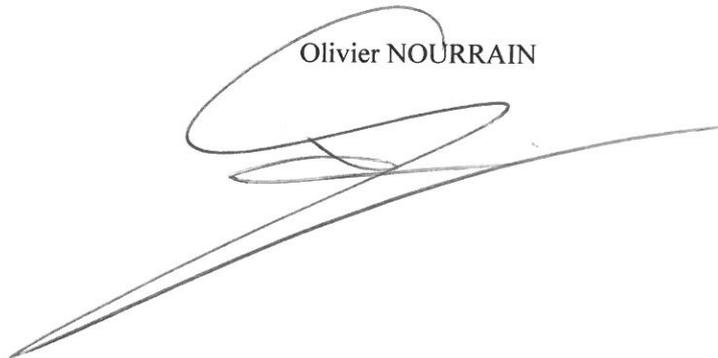
Recommandations :

La commission invite la collectivité à compléter les règles fixées en ajoutant un seuil, qui serait exprimé en m², à ne pas dépasser. Ceci permettrait de mieux cadrer les extensions des bâtiments dont la superficie serait déjà très importante.

L'ordre du jour de la CDPENAF est épuisé. M. Nourrain lève la séance.
La prochaine commission se tiendra le **jeudi 12 avril 2018**.

Le Président de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers

Olivier NOURRAIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.